

Rencontre patronale du 9 et 10 novembre 2022

Adresse du Syndicat CGT des salariés des CFA-BTP aux dirigeants des Associations Régionales

Mesdames et Messieurs les Présidents, Vice-Présidents et Secrétaires Généraux des Associations Régionales Gestionnaires des BTP-CFA paritaires,

Vous avez une nouvelle fois décidé de vous réunir entre vous pour évoquer des points cruciaux pour l'avenir immédiat et plus lointain des CFA paritaires de la branche. Une nouvelle fois, les salariés et leurs représentants légitimes que sont les Organisations Syndicales représentatives sont totalement écartées des réflexions. Des réunions en catimini, dans des lieux choisis en secret, ne sont pas dignes de l'histoire de notre réseau paritaire et de nos relations sociales.

Cette situation nous met aujourd'hui dans l'obligation de vous interpeller par tous les moyens permis. Dans un souci de dialogue, nous avons d'abord demandé à être reçus par vos représentants. Nous espérons qu'une fois n'est pas coutume, vous sauriez vous saisir de cette opportunité d'entrouvrir à nouveau un début de dialogue social national. Malheureusement, cela n'a pas été le cas.

Les sujets de préoccupation ne manquent pas parmi les salariés des CFA dont vous avez la responsabilité. Nous souhaitons en évoquer trois principaux :

1) Les salaires des salariés des CFA et des Associations Régionales

Depuis plusieurs années, vous refusez d'appliquer l'accord collectif toujours en vigueur qui prévoit une négociation nationale des salaires par le CCCA-BTP, agissant comme représentant des Associations Régionales. Nous considérons que dans un contexte marqué par des changements profonds dans le fonctionnement des CFA en général et du réseau des CFA-BTP en particulier, force doit rester au droit - quelles que soient les intentions des uns ou des autres de profiter de la situation pour faire avancer des projets idéologiques. Le champ d'application de l'accord est parfaitement défini, les acteurs bien identifiés et la validité du texte indiscutable. Aujourd'hui la situation est celle d'une défaillance de la partie patronale qui se dérobe à ses obligations conventionnelles.

Inutile de vous rappeler les attentes des salariés sur la question salariale. Nous considérons qu'il est déloyal de votre part d'en profiter pour phagocytter le dispositif salarial conventionnel national en créant une forme de fait accompli qui, juridiquement, ne change rien à l'obligation dans laquelle vous êtes de respecter les accords. Cette attitude est fautive de désordre dans le réseau. Les salaires commencent à diverger d'une région à une autre, sans qu'aucune donnée objective ne le justifie – ce qui crée des injustices pour les salariés et jette un doute sur la fiabilité de la gouvernance des associations livrées à elles-mêmes et n'est pas sans susciter des inquiétudes économiques pour l'avenir. A cette logique de dispersion nous opposons celle de la solidarité nationale des CFA et de leurs salariés et d'une bonne gouvernance du réseau paritaire par la branche.



S'il est plutôt souhaitable qu'une coordination nationale soit préservée sur cette question des salaires, il est impossible que les organisations syndicales en soient ainsi exclues. Vous discutez entre vous, dans une négociation entre patrons et patrons, et vous vous mettez d'accord sur un niveau de référence. Par conséquent, pour l'essentiel, les NAO ou autres « négociations » salariales qui se tiennent dans les associations ne sont que de pure forme, les résultats sont déjà actés. Ce faisant, les dirigeants des Associations Régionales manquent à leur obligation de loyauté dans la négociation collective. Le seul moyen de sécuriser les décisions relevant de la politique salariale est bel et bien de recommencer à appliquer immédiatement les dispositions de l'Accord Collectif.

2) L'information due aux Comités Sociaux et Economiques

A l'exception de quelques Associations Régionales, nous constatons que les CSE ne sont pas ou ne sont que très partiellement informés du contenu des échanges que vous avez lors de vos réunions nationales. Or, il s'agit bel et bien de choisir des orientations portant à la fois sur l'organisation générale des CFA-BTP et sur le pilotage du dispositif conventionnel et des conditions sociales. Nous vous rappelons que la consultation des CSE sur les orientations économiques et sociales de l'entreprise est une obligation légale. Nous demandons donc que chaque rencontre patronale nationale soit suivie dans chacune des Associations Régionales Gestionnaire des CFA-BTP d'une information précise et objective des CSE afin de leur permettre d'exercer sans entrave leurs prérogatives.

3) La dissymétrie des moyens patronaux et syndicaux

A l'heure où nous entendons dire qu'une ou plusieurs organisations patronales menacent de quitter les CFA paritaires et de constituer un dispositif de formation concurrent, à l'heure où la question de la reconstitution ou pas d'un réseau national héritier de celui piloté par le CCCA BTP depuis trois quart de siècle n'est toujours pas tranchée, à l'heure où la question salariale devient cruciale à la fois sur le plan social et sur le plan économique pour garantir la présence d'enseignants face aux classes, les sujets nationaux d'importance ne manquent pas. Et pourtant :

Les rencontres nationales que vous organisez entre vous représentent un coût que vous prélevez sur le budget de chacune des Associations Régionales dont vous avez la charge : déplacements, défraiement des Présidents et vice-Présidents, salaires des Secrétaires Généraux et des autres permanents mobilisés, organisation matérielle de l'événement. En revanche, de leurs côtes, les représentants des salariés sont privés de tout moyen d'exercer leur mission au niveau national. Avec la démolition brutale de la tête de réseau, nous ne disposons plus d'aucune ressource, en heures notamment, pour assurer une coordination nationale de nos syndicats.

Cette dissymétrie n'est pas acceptable. Elle vous donne tous les pouvoirs et prive les salariés de toute parole et de tout rôle institutionnel dans le choix des orientations décisives pour notre avenir commun. Nous demandons que des moyens d'agir soit immédiatement restitués aux Organisations Syndicales représentatives au niveau national, selon des modalités dont nous conviendrons avec vous.